

P.L.U PLAN LOCAL D'URBANISME

PLOUARZEL
Finistère

ANNEXE
Servitudes d'Utilité Publique

Échelle : 1:10 000



Mise à jour par arrêté
le 4 janvier 2024



- AC1 : Protection des monuments historiques
 - Classé
 - Inscrit
- AC2 : Protection des sites et monuments naturels
 - Classé
 - Inscrit
- EL8 : Protection des champs de vue des établissements indispensables à la sécurité et à la surveillance de la navigation maritime
 - Champs de vue
 - Zone de protection
- EL9 : Servitude de passage des piétons sur le littoral
 - Servitude modifiée (SFPL)
 - Continuité assurée sur le domaine public (pas de servitude)
- PT1 : Protection des centres de réception radioélectrique contre les perturbations électromagnétiques
 - Zone de protection
- PT2 : Protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception radioélectrique
 - Zone de protection
- T7 : Servitude aéronautique à l'extérieur des zones de dégagement
 - Zone de protection (couvre l'ensemble du territoire communal)

